

# La Lettre *du* SARPGN

Lettre d'information du Service d'Assurance Réservé  
au Personnel de la Gendarmerie Nationale

N° 31 - Juin 2011



## Nouveau : **PREMIUM PRO**

La Prévoyance du Gendarme  
et de sa famille

› Page 3



## Sommaire

- > page 2 **Le SARPGN** protège aussi les personnes
- > page 3 **PREMIUM PRO** : La prévoyance du Gendarme
- > page 4 **Une nouvelle affectation...** Une démarche simple et rapide

[www.sarpgn.fr](http://www.sarpgn.fr)



  
**sarpgn**  
Notre mission à nous,  
c'est vous

# Le SARPGN protège aussi les personnes

*Depuis près de 50 ans, le SARPGN est l'assureur des véhicules, des logements, des responsabilités et des loisirs des personnels de la Gendarmerie.*

*Le SARPGN est aussi l'assureur Prévoyance et Santé des gendarmes et de leur famille.*



## PREMIUM ACCIDENTS

*Bon nombre des accidents de la vie privée ont lieu à l'occasion de la pratique d'un sport ou d'un loisir : jardinage, bricolage, ski, VTT... ou même, tout simplement, en cuisinant.*

**Les conséquences peuvent être graves** et dans 95% des cas, la victime se blesse toute seule et il n'y a pas de tiers responsable auprès de qui obtenir une indemnisation.

**PREMIUM ACCIDENTS** vous permet, en cas d'accident de la vie privée, de percevoir un capital calculé en fonction de l'invalidité, **jusqu'à 141 400 € par personne et par évènement.**

Vous bénéficiez aussi d'une garantie **Décès et Frais d'obsèques.**

**PREMIUM ACCIDENTS** vous garantit également en cas d'**accidents de la circulation**, en tant que conducteur d'une **voiture louée ou empruntée**, d'un **deux roues jusqu'à 125 cm<sup>3</sup>**, dans le cadre de votre vie privée.

**Pour 4,50 € par mois, PREMIUM ACCIDENTS vous protège, vous et votre famille dans le cadre de votre vie privée.**

*Contactez votre Conseiller !*

## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

*Désengagement des organismes obligatoires, dépassements d'honoraires... Les frais de santé représentent une charge de plus en plus lourde dans le budget de la famille.*

**Economique, Confort, Sérénité, Prestige :**

4 formules de garanties pour une protection bien adaptée à vos besoins, au meilleur prix.

Vous êtes **garanti dès la souscription, sans délai d'attente ni questionnaire de santé\***.

*Demandez un devis à votre Conseiller et comparez !*

\* jusqu'à 100% du tarif de convention

Les contrats PREMIUM ACCIDENTS, PREMIUM PRO et COMPLÉMENTAIRE SANTÉ sont souscrits auprès de la Mutuelle de Poitiers Assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des Assurances dont le siège est Bois du Fief Clairet - 86000 Poitiers

## ASSURANCE DÉCÈS DU GENDARME

*Une protection spécialement conçue pour les personnels de la Gendarmerie.*

**Vous choisissez le montant du capital à garantir :**

- **de 15 000 € à 150 000 €** en cas de décès par maladie ;
- **multiplié par 2** en cas de décès par accident ;
- **multiplié par 3** en cas de décès par accident survenu en service ;
- versé au(x) bénéficiaire(s) de votre choix en cas de décès ou à vous-même en cas d'invalidité permanente et absolue ;
- exonéré d'impôts.

L'Assurance Décès du Gendarme est souscrite auprès de CNP ASSURANCES, société anonyme au capital de 594 151 292 €, entreprise régie par le Code des Assurances dont le siège social est 4 place Raoul Dautry - 75001 Paris

# PREMIUM PRO

## la Prévoyance du gendarme et de sa famille

Nul besoin d'être en OPEX pour être confronté aux risques de votre métier.  
Pour couvrir les accidents du gendarme en service comme dans sa vie privée nous avons créé **PREMIUM PRO**.

### PREMIUM PRO, UN SEUL CONTRAT POUR GARANTIR :

#### LES ACCIDENTS PROFESSIONNELS DU GENDARME

Avec **PREMIUM PRO**, en école ou sur le terrain, en France ou à l'étranger, les gendarmes en activité puis dans le cadre de la réserve opérationnelle, bénéficient d'une garantie de Prévoyance, 24 h/24, en cas de décès (35 350 €) ou d'invalidité permanente (jusqu'à 141 400 €).

En extension, la « Garantie de ressources du Gendarme en activité » permet de percevoir,

en cas d'arrêt de travail, une indemnité de 530 € par mois pendant 24 mois que vous pouvez utiliser pour compléter votre solde, compenser vos frais de logement...

**PREMIUM PRO est le contrat de Prévoyance professionnelle que les gendarmes attendaient.**

**Nouveau**



À partir de  
**3,08 €**  
par mois

#### LES ACCIDENTS DE LA VIE PRIVÉE DU GENDARME ET DE SA FAMILLE

Chaque année en France, plus de 11 millions de personnes sont victimes d'un accident de la vie courante.

C'est pour cette raison que **PREMIUM PRO** couvre également les accidents de la vie privée pour le gendarme et sa famille\*.

\* Le gendarme, son conjoint, ses enfants fiscalement à charge.

#### Les Plus PREMIUM PRO :

- Formule "Solo" : une cotisation réduite pour les célibataires sans enfant,
- Formule "Famille" : une cotisation unique quel que soit le nombre d'assurés,
- Une cotisation qui n'évolue pas avec l'âge.
- Pas de questionnaire médical.

Pour bénéficier des garanties **PREMIUM PRO**, retournez-nous le bulletin ci-contre accompagné du règlement correspondant à la garantie choisie (sauf si vous êtes en prélèvement mensuel ou en cas de transformation de votre contrat **PREMIUM ACCIDENTS** en **PREMIUM PRO**).

Notre mission à nous, c'est vous !

3

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION PREMIUM PRO

à retourner à :  
SARPGN - 3, rue Chanzy - 45000 Orléans

### Mes coordonnées...

N° de sociétaire : .....

Nom et Prénom : .....

E-mail : .....

### Oui...

Je désire souscrire la garantie **PREMIUM PRO**.  
**OU**

Je désire transformer mon contrat **PREMIUM ACCIDENTS**  
N° GL ..... en **PREMIUM PRO**.

#### FORMULE CHOISIE :

Je choisis la formule "**FAMILLE**" au tarif de 59 € par an.

Je suis célibataire sans enfant à charge, je choisis la formule "**SOLO**" au tarif de 37 € par an.

Je souscris également l'extension "**GARANTIE DE RESSOURCES DU GENDARME EN ACTIVITÉ**" au tarif de 13 € par an.

Date d'effet souhaitée : .....  
(au plus tôt à la date de réception de votre demande en nos bureaux)

Çi-joint mon règlement de ..... € libellé à l'ordre du SARPGN\*.

Date : .....

Signature :

\* Sauf si vous êtes déjà en prélèvement mensuel ou en cas de transformation de votre contrat **PREMIUM ACCIDENTS** en **PREMIUM PRO**



- Conditions en vigueur au 01/06/2011 -  
Un extrait des Conditions Générales du contrat **PREMIUM PRO** figure au verso du porte-adresse joint.  
Conformément à la loi du 06/01/1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant sur nos fichiers.

# COUPON " CHANGEMENT D'AFFECTATION "

à adresser à :

SARPGN - 3, rue Chanzy - 45000 Orléans

- Je suis déjà assuré pour mon logement de fonction auprès du SARPGN et je souhaite vous faire part de mes nouvelles coordonnées.
- Je ne suis pas assuré auprès du SARPGN pour mon logement de fonction mais je souhaite vous faire part de mes nouvelles coordonnées et obtenir un devis sans obligation de ma part.

## Mes coordonnées...

N° de sociétaire : .....

Nom et Prénom : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

## Mon nouveau logement de fonction...

A compter du : .....

Adresse : .....

Il s'agit :  d'un appartement (préciser l'étage)

d'une maison

Il est situé :  En caserne  Hors caserne

Nombre de pièces principales (1) : .....

S'il y a lieu, superficie des dépendances (2) : ..... m<sup>2</sup>

S'il y a lieu, superficie de la véranda : ..... m<sup>2</sup>

(1) Ne pas compter une cuisine de moins de 15 m<sup>2</sup>, compter pour deux pièces une pièce de plus de 40 m<sup>2</sup>.

(2) Tout local annexe à l'habitation sous toiture distincte tel que garages, débarras. En immeuble collectif : caves, greniers et garages fermés.

Pour toute autre demande de modification ou de tarif, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller.

# Une nouvelle affectation... Une démarche simple et rapide pour rester garanti !



A chacune des vos affectations vous devez accomplir de nombreuses formalités.

Pour vos assurances nous voulons vous simplifier la vie.



## UNE PRISE DE GARANTIE IMMÉDIATE

Plus besoin de téléphoner ou de nous adresser un courrier.

Quel que soit le lieu de votre nouvelle affectation, en France métropolitaine ou en Outre Mer, signalez-nous votre changement d'adresse tout simplement en vous connectant à notre site [www.sarpgn.fr](http://www.sarpgn.fr) ou en nous adressant le coupon ci-contre.

**Au SARPGN, dès que vous nous avez fait part de votre nouvelle affectation, vous êtes immédiatement garanti.**



Signaler sa nouvelle affectation, c'est simple comme ça !

## À PARTIR DE NOTRE SITE [www.sarpgn.fr](http://www.sarpgn.fr)

*La solution que nous vous recommandons !*

Connectez-vous sur votre Espace Perso et laissez vous guider par notre formulaire de "CHANGEMENT D'AFFECTATION". Cette formalité très simple vous prendra moins de 3 minutes.

Aussitôt après nous avoir fourni les informations concernant votre nouveau logement de fonction, vous recevrez un mail de confirmation de garantie valant attestation d'assurance que vous pourrez présenter à votre hiérarchie.

Si vous n'avez pas encore votre mot de passe ou si vous l'avez égaré, faites-en la demande en ligne !

## PAR COURRIER OU PAR FAX

*A défaut de pouvoir vous connecter à notre site...*

Complétez le coupon "CHANGEMENT D'AFFECTATION" ci-contre et adressez-le nous...

- par courrier à : SARPGN - 3 rue Chanzy 45000 Orléans,
- par fax au : 02 38 81 77 61

Que vous choisissiez la solution internet ou papier nous procéderons à la mise à jour de vos contrats et vous les adresserons dans les 8 jours pour signature.

BARRUEL & GIRAUD - SAS de Courtage d'Assurance au capital de 38 125 €  
Siret : 331 928 101 - RCS Orléans - Siège social : 3, rue Chanzy - 45000 ORLÉANS  
Immatriculation ORIAS N° 07 002 214 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances

  
Notre mission à nous, c'est vous.